



## La Suisse gagne une place au Classement mondial de la liberté de la presse

**Genève/Zurich, le 30 avril 2026 – La Suisse occupe désormais la 8e place sur 180 pays dans le Classement mondial de la liberté de la presse 2026 publié aujourd’hui par Reporters sans frontières. Notre pays, classé 9e l’an dernier, gagne ainsi une place. Comme les années précédentes, la Suisse ne parvient toutefois pas à se hisser dans le peloton de tête des pays les mieux classés, où la situation de la liberté de la presse est jugée « bonne ». Avec sa 8e place, la Suisse est première dans la catégorie suivante, celle des États où la situation est qualifiée de « plutôt bonne ». Cette progression d’un rang reflète une très légère amélioration de son score mais surtout le recul du Portugal, classé l’an dernier juste devant la Suisse.**

Si la position de notre pays est donc globalement satisfaisante, d’importants points faibles subsistent néanmoins. L’indicateur mesurant l’environnement législatif reste – comme toutes ces dernières années – à un niveau nettement plus bas que tous les autres (politique, économique, social et sécuritaire), dans un contexte mondial qui voit d’ailleurs cet indicateur s’affaiblir également plus que tous les autres partout dans le monde. Pris isolément, l’indicateur législatif place la Suisse au 18e rang, nettement derrière l’Allemagne par exemple (11e).

Depuis la publication de notre dernier classement, il y a un an, rien n’a ainsi été entrepris pour exclure ou au moins limiter l’application aux journalistes de **l’article 47 de la loi fédérale sur les banques** qui punit d’une peine pouvant aller jusqu’à trois ans de prison les professionnels de l’information utilisant, dans leur travail d’investigation, des données bancaires de source illégale. Il s’agit là de l’un des points les plus critiquables, sous l’angle de la liberté de la presse, dans l’ensemble des lois suisses. En été 2025, le domicile et les locaux professionnels d’un journaliste ont même été perquisitionnés sur ordre du Ministère public zurichois au motif que l’intéressé aurait utilisé de telles

données pour ses investigations il y a une dizaine d'années. Si la perquisition a heureusement été jugée illégale dans les semaines qui ont suivi, le tribunal supérieur du canton de Zurich vient d'ordonner au Ministère public de poursuivre son enquête contre le journaliste, faisant fi de la liberté de la presse.

*« Dans un contexte mondial qui voit la situation de la liberté de la presse se détériorer dans une mesure sans précédent et subir tout particulièrement d'inquiétantes restrictions législatives et juridiques, la Suisse devrait se sentir un devoir d'exemplarité. Elle en aurait la vocation, tant la défense des droits humains et des libertés fondamentales fait partie des valeurs qu'elle ne cesse de défendre à l'extérieur de ses frontières. Elle en aurait aussi les moyens : démocratie solide et pacifiée, Etat de droit stable et fiable, la Suisse aurait tous les atouts en mains pour devenir un modèle d'excellence en matière de liberté de la presse. Il est temps pour notre pays d'abandonner la frilosité qui le pousse par exemple, à défendre son secret bancaire contre la curiosité des journalistes dans une mesure qui touche au ridicule. »*

**Denis Masméjan, secrétaire général de RSF Suisse**

### **Toujours trop de mesures provisionnelles contre les médias**

De trop nombreux médias continuent à faire l'objet de « **mesures provisionnelles** » prononcées par un tribunal civil, leur interdisant de publier ou les forçant à retirer des informations pourtant d'intérêt général mettant en cause des personnalités publiques ou privées. La possibilité pour la justice civile de rendre ce type de décisions sans entendre le média concerné au préalable constitue une menace grave pour la liberté de la presse et ouvre un boulevard à **des procédures-bâillons**. RSF Suisse, qui a rejoint l'Alliance suisse contre les SLAPP (Strategic Lawsuits Against Public Participation), les combat depuis des années, mais la prise de conscience politique en la matière reste très largement insuffisante.

### **La régulation des plateformes doit tenir compte du rôle des médias en démocratie**

RSF Suisse a salué la mise en consultation par le Conseil fédéral, l'automne dernier, d'un avant-projet de loi sur la régulation des **plateformes numériques**, annoncé depuis des années mais qui tardait à venir. S'il s'agit là d'un premier pas dans la bonne direction, force est de constater que les propositions du Conseil fédéral ne répondent pas à la nécessité de protéger spécifiquement les contenus journalistiques sur les plateformes afin de tenir compte du rôle particulier joué par les médias d'information dans le fonctionnement de la démocratie. C'est pourquoi notre organisation a fait plusieurs propositions en ce sens, inspirées notamment du Règlement européen sur la liberté des médias (EMFA).

### **Violences verbales préoccupantes**

Par ailleurs, si les **violences** physiques perpétrées contre des journalistes semblent rester en Suisse à un niveau bas en comparaison internationale, il n'en va pas de même des violences verbales. Selon une étude réalisée en 2024 sur mandat de l'Office fédéral de la communication et publiée l'automne dernier, 60% des journalistes avaient été confrontés à des propos haineux ou à des insultes dans l'exercice de leur travail au moins une fois au cours des 12 derniers mois. Face à de tels comportements,

RSF Suisse a toujours prôné la tolérance zéro et recommande de porter systématiquement plainte lorsque les propos tenus tombent sous le coup de la loi.

### **La fragilité économique des médias reste alarmante**

Aucune embellie n'est perceptible concernant la situation économique des médias. L'étroitesse de leurs trois marchés linguistiques (en particulier en Suisse romande et au Tessin) complique leur déploiement numérique, tandis que la concentration et la réduction de l'offre se poursuivent. Si on assiste au lancement de plusieurs initiatives innovantes, notamment à l'échelon local, la tendance globale ne semble pas près de s'inverser.

Dans ce contexte sombre, il faut souligner avec force le signal très positif envoyé le 8 mars dernier par les près de **62% des votants ayant rejeté l'initiative anti-SSR « 200 francs ça suffit »**. Ce vote, d'une netteté inattendue, a démontré non seulement l'attachement des Suisses au service public audiovisuel mais aussi la valeur qu'ils accordent au journalisme.

*« Les arguments des partisans de l'initiative, insistant lourdement sur la prétendue obsolescence d'un service public généraliste alors que les citoyens s'informeront désormais pour l'essentiel sur les réseaux sociaux où règnerait « une diversité jamais vue auparavant », n'ont manifestement pas convaincu. Aux yeux d'une large majorité, les contenus diffusés sans la moindre garantie sur les réseaux sociaux ne sont donc pas près de remplacer une information sourcée, fiable et produite dans le respect des règles journalistiques. »*

**Denis Masméjan, secrétaire général de RSF Suisse**

### **RSF Suisse revendique notamment :**

- Une modification de l'article 47 de la loi fédérale sur les banques de manière à ce que cette disposition ne puisse plus s'appliquer à des journalistes travaillant dans le respect des règles déontologiques ;
- La prise en compte pleine et entière du rôle des médias d'information dans la future loi régulant les plateformes numériques ;
- Des mesures législatives aptes à lutter contre les procédures-bâillons.